

SAINTE-LUCIE

Dates des élections: 6 et 30 avril 1987

But de la consultation

Des élections générales ont eu lieu le 6 avril 1987 à l'échéance normale du mandat des membres du Parlement, mais les résultats très serrés du scrutin n'ont pas vraiment départagé les principaux partis en lice. Le Parlement a donc été dissous le 14 avril et de nouvelles élections ont été organisées le 30 avril.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement bicaméral de Sainte-Lucie est composé d'un Sénat et d'une Assemblée.

Le Sénat comprend 11 membres nommés par le Gouverneur général; 6 sur avis du Premier Ministre, 3 sur avis du chef de l'Opposition et 2 à la «discretion» du Gouverneur général compte tenu des résultats de ses diverses consultations.

L'Assemblée est composée de 17 membres élus.

Tous les parlementaires ont un mandat de 5 ans.

Système électoral

Est électeur tout citoyen du Commonwealth britannique âgé de 18 ans révolus et qui satisfait aux conditions requises en matière de résidence ou domicile à Sainte-Lucie, à moins d'être privé du droit de vote par décision judiciaire.

Est éligible à l'Assemblée tout citoyen âgé de 21 ans révolus né à Sainte-Lucie, domicilié et résidant dans le pays à la date de sa candidature (ou né ailleurs mais ayant résidé à Sainte-Lucie pendant les 12 mois précédant cette date) et capable de parler et - à moins d'en être empêché par la cécité ou un autre handicap physique - de lire assez bien l'anglais pour pouvoir participer activement aux débats de l'Assemblée; les candidats au Sénat doivent être âgés de 21 ans et avoir résidé à Sainte-Lucie pendant 5 ans.

Ne sont pas éligibles au Parlement les personnes ayant fait serment d'allégeance à un Etat étranger, les ministres du culte, les faillis non réhabilités, les personnes déclarées malades mentaux ou condamnées à mort ou purgeant une peine de prison de plus de 12 mois.

Les candidats aux élections des membres de l'Assemblée ne doivent pas nécessairement appartenir à un parti politique, mais chacun doit être appuyé par six électeurs inscrits au moins et verser une somme équivalant à US\$ 93, somme qui lui est remboursée s'il obtient au moins un huitième des suffrages dans sa circonscription.

Les membres de l'Assemblée sont élus au scrutin uninominal à un tour. Le Président de l'Assemblée peut être élu en dehors des membres de l'Assemblée.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est procédé à des élections partielles pour l'Assemblée et à des nominations pour le Sénat. Ces élections et nominations ont lieu dans les trois mois qui suivent la vacance.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Les élections (prévues régulièrement) du 6 avril 1987 n'ont laissé au parti au pouvoir, le Parti des travailleurs unis (UWP), qu'une majorité d'un siège à l'Assemblée (9 contre 8) sur le parti d'opposition, le Parti travailliste de Sainte-Lucie (SLP), et PUWP n'avait donc pas la majorité requise pour gouverner. Par conséquent, le Parlement nouvellement constitué a été dissous après son inauguration officielle le 14 avril et une nouvelle consultation a été annoncée pour le 30 avril.

Pendant les campagnes électorales, l'UWP, conservateur, dirigé par le Premier Ministre, M. John Compton, a mis l'accent sur ses réalisations, étant au pouvoir depuis 1982, tandis que le SLP socialiste, dirigé par M. Julian Hunte, a critiqué les résultats obtenus par le Gouvernement dans le domaine économique. Le deuxième jour de scrutin, la participation des électeurs a été plus importante, mais le résultat a été le même en ce qui concerne la répartition des sièges à l'Assemblée. Le 5 mai, M. Compton a annoncé la composition d'un Cabinet légèrement modifié par rapport à celui qu'il avait formé précédemment.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin du 6 avril 1987 et répartition des sièges à l'Assemblée

| | | | | |
|---|---------------------|-------------------|--------|------------------|
| Nombre d'électeurs inscrits | 83 153 | | | |
| Votants | 50511 | | | (60,74%) |
| Bulletins blancs ou nuls | 1 158 | | | |
| Suffrages valables | 49 353 | | | |
| | | | | |
| Formation politique | Nombre de candidats | Suffrages obtenus | % | Nombre de sièges |
| Parti des travailleurs unis (UWP) | 17 | 25 892 | 51,26 | 9 (-5) |
| Parti travailliste de Sainte-Lucie (SLP) | 17 | 18889 | 37,40, | 8 (+ 6) |
| Parti travailliste progressiste (PLP) | 12 | 4 572 | 9,05 | <u>- (- 1)</u> |
| | | | | 17 |

Résultats du scrutin du 30 avril 1987 et répartition des sièges à l'Assemblée

66% (environ)

| Formation politique | Nombre de candidats | Suffrages obtenus | % | Nombre de sièges |
|--|---------------------|-------------------|------|------------------|
| Parti des travailleurs unis (UWP) | 17 | 27 973 | 53,3 | 9 |
| Parti travailliste de Sainte-Lucie (SLP) . . . | 17 | 21375 | 40,7 | 8 |
| Parti travailliste progressiste (PLP) | 5 | 3175 | 6,1 | |
| | | | | 17 |

3. Répartition des parlementaires par catégories professionnelles

| | |
|------------------------------|----|
| Agriculteurs. | .7 |
| Juristes. | .6 |
| Hommes d'affaires. | .5 |
| Agents d'assurances. | .2 |
| Syndicalistes. | .2 |
| Ingénieurs. | .2 |
| Assistants sociaux. | .1 |
| Enseignants. | .1 |
| Divers. | .2 |
| | 28 |

4. Répartition des sièges du Parlement entre hommes et femmes

| | |
|--------|-----------|
| Hommes | 26 |
| Femmes | <u>2</u> |
| | 28 |

5. Répartition des parlementaires par classes d'âge

| | |
|-----------|-----------|
| 30-50 ans | 17 |
| 51-75 » | |